

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **Vienne**



415727

Dénomination : 3D DEVELOPPEMENT

n° de gestion : 2001B00360

n° d'identification : 439 382 953

n° de dépôt : A2010/003080

Date du dépôt : 02/08/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 01/07/2010

3D DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 170 000 euros
Siège social : La Gare – 232, Route Nationale 7
38150 SALAISE SUR SANNE

439 382 953 RCS VIENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2010

**L'an deux mille dix,
Le 1^{er} juillet, à huit heures,**

Les porteurs d'actions de la Société 3D DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 170 000 euros se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Patrick VEYRE, possédant 16 960 actions,
- Madame Marie-Claire VEYRE, possédant 40 actions,

soit au total 17 000 actions représentant l'intégralité du capital social.

Monsieur Patrick VEYRE préside la séance en sa qualité de Président de la Société et constate que tous les porteurs d'actions sont présents ; en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre-Philippe DEBARD, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts sociaux,
- l'accusé de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été tenus à la disposition des associés au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ❖ rapports du Président,



- ❖ transformation de la société en société à responsabilité limitée, conditions et modalités de cette opération,
- ❖ adoption des statuts de la société sous sa forme nouvelle,
- ❖ nomination d'un gérant,
- ❖ fin du mandat de commissaire aux comptes,
- ❖ dispositions transitoires,
- ❖ pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport ainsi que du rapport du commissaire aux comptes et déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Président,
- du rapport du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L225-244 al. 1^{er} du code de commerce, attestant que les capitaux propres de la société sont au moins égaux au capital social.
- et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies,

décide la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du 1^{er} juillet 2010, sans que cette transformation emporte création d'une personne morale nouvelle.

Sous sa forme actuelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

La société conservant sa personnalité juridique, continue donc d'exister, sous sa nouvelle forme, sans aucun changement dans son actif ni dans son passif, entre les titulaires actuels des parts composant le capital social.

La durée de l'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} octobre 2009 pour être clos le 30 septembre 2010 ne serait pas modifiée du fait de l'adoption de la forme à responsabilité limitée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions légales et réglementaires sur les sociétés commerciales.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 170 000 euros et sera désormais divisé en dix sept mille parts (17 000) d'un montant de dix (10) euros chacune entièrement libérées, qui seront réparties, proportionnellement entre les titulaires actuels des actions, en échange et contre annulation desdites actions.

Les fonctions de Président, exercées par Monsieur Patrick VEYRE prennent fin à compter du 30 juin 2010 minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède et connaissance prise du projet de statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée, adopte article par article puis dans leur ensemble lesdits statuts, dont le texte demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, décide de nommer en qualité de gérant de la société, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Patrick VEYRE

Né le 9 août 1957 à SAINTE COLOMBE (69)

De nationalité française

Demeurant à CHAVANAY (42410), 190 RN 86 – Les Prairies

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Gérant dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts.

Monsieur Patrick percevra la même rémunération qu'auparavant et pourra également prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la transformation de la société en société à responsabilité limitée, l'assemblée des actionnaires décide de mettre fin, à compter de ce jour, au mandat des commissaires aux comptes, à savoir :

- le Cabinet COMMISSARIAT FINANCE REVISION - CFR, 840 Rue Pasteur - 38670 CHASSE SUR RHONE

En qualité de commissaire aux comptes titulaire.

- Monsieur Pierre-Philippe DEBARD, 840 Rue Pasteur - 38670 CHASSE SUR RHONE.

En qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Il est toutefois précisé que le Cabinet COMMISSARIAT FINANCE REVISION terminera les travaux commencés sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive, ce jour, de la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



SIXIEME RESOLUTION

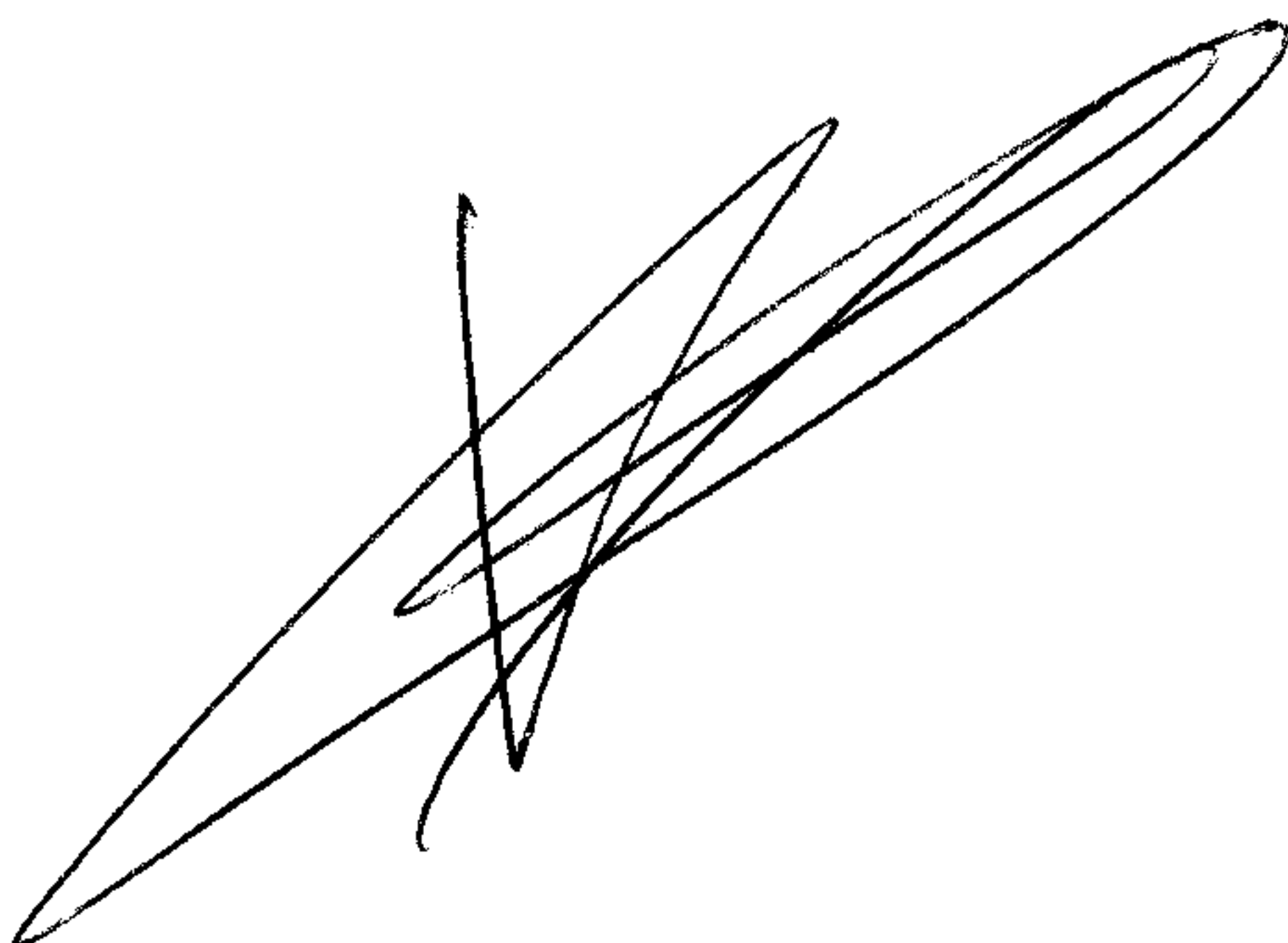
L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un associé.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Un associé

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'JY' or similar initials.

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE VIENNE

Le 19/07/2010 Bordereau n°2010/1 017 Case n°4

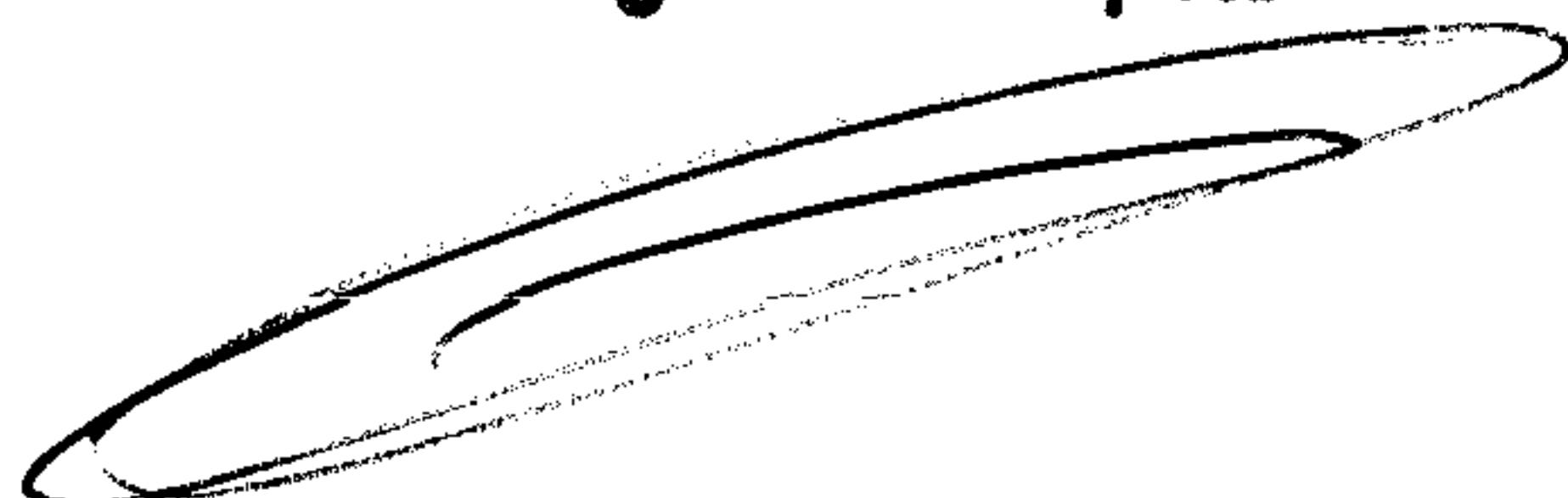
Enregistrement : 125 € Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

Jean-Yves VU
Agent des Impôts

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

SAS 3 D DEVELOPPEMENT
232, Route Nationale 7

38150 SALAISE SUR SANNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SAS 3D DEVELOPPEMENT EN SARL**

Membre du groupe



Membre indépendant
du réseau national Différence

Membre indépendant



DIFFERENCE

Membre indépendant
du réseau international UHY



Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SARL au capital de 40.000 euros • 384 020 723 RCS Vienne • Siret 384 020 723 00027 • Code APE 741 C • TVA intracommunautaire FR 68 384 020 723
Inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon - Rhône-Alpes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

840, rue Pasteur • B.P. 33 • 38670 CHASSE-SUR-RHÔNE

Tél : 04 78 40 00 00 • Fax : 04 78 40 00 00 • E-mail : chasse@aliantis.net

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la SAS 3D DEVELOPPEMENT en SARL

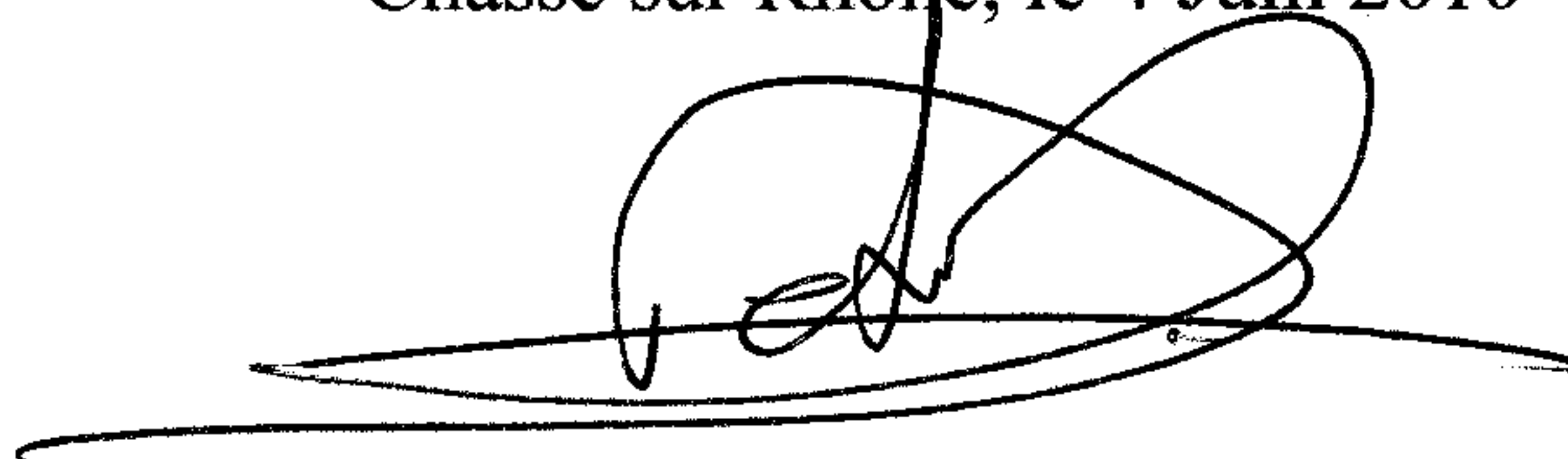
Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société 3 D DEVELOPPEMENT et en application des dispositions de l'article L.225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Chasse sur Rhône, le 4 Juin 2010



Le Commissaire aux Comptes
COMMISSARIAT FINANCES REVISION
Représentée par
Pierre-Philippe DEBARD

Membre du groupe


ALANTIS
le bras du conseil

Membre indépendant
du réseau national Différence

Membre indépendant



DIFFERENCE

Membre indépendant
du réseau international UHY

UHY

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SARL au capital de 40.000 euros • 384 020 723 RCS Vienne • Siret 384 020 723 00027 • Code APE 741 C • TVA intracommunautaire FR 68 384 020 723

Inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon - Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

840, rue Pasteur • B.P. 33 • 38670 CHASSE-SUR-RHÔNE